

MAROC revue de presse janvier 2022

Vu la proposition d'une IED sahraouie, je scinde la revue de presse Maroc et Sahara occidental .

Maroc : Liberté provisoire pour la militante Fatima Zohra Ould Belaid

Par Yassine Benargane

Le tribunal de première instance de Tanger a accepté, lundi, la demande de liberté provisoire présentée par la défense de la militante Fatima Zohra Ould Belaid. Poursuivie en état d'arrestation depuis novembre dernier, elle est accusée, entre autres, d'avoir incité à des manifestations prétendument illégales à l'université de la ville du Détroit. Les juges ont ainsi répondu favorablement à la demande de liberté provisoire, après l'avoir déclinée à maintes reprises.

Fatima Zohra Ould Belaid alias «Simane», 30 ans, est connue pour son activisme dans le mouvement de protestation du 20 février et dans des ONG comme la section marocaine de l'Association pour l'évaluation des transactions financières et pour l'action citoyenne (ATTAC). À Tanger, elle a créé une coordination pour les étudiants universitaires au chômage et est également connue pour avoir organisé des manifestations contre la décision du ministère de l'Éducation nationale relative aux concours de recrutement des cadres des Académies régionales d'éducation et de formation (AREF).

Elle a été arrêtée en novembre et placée en détention provisoire sur fonds de deux affaires. La première est liée aux manifestations prétendument illégales organisées à l'université de la ville du Détroit suite à ladite décision, alors que la deuxième concerne des accusations d'«abus de confiance envers un employeur et d'incitation à commettre des délits». La plainte pour cette affaire a été déposée en août dernier par une ONG où la militante travaillant à Tanger.

Après son interpellation, le groupe «Femmes marocaines contre la détention politique», qui regroupe des femmes défenseuses des droits humains de différentes idéologies, et plusieurs autres ONG ont appelé à sa libération «immédiate et inconditionnelle

<https://www.yabiladi.com/articles/details/123318/maroc-liberte-provisoire-pour-militante.html>

HRW accusée d'implication dans une «campagne politique systématique hostile» au Maroc

Publié le 24/01/2022 à 15h35

La Délégation interministérielle aux droits de l'Homme (DIDH) a réagi, ce lundi, au rapport récent de Human Rights Watch, dénonçant notamment les paragraphes concernant le Sahara. Celles-ci administrent «la preuve monumentale de son implication dans une campagne politique systématique hostile» au Maroc, et de

l'incohérence de son propre raisonnement à aborder les faits réels, a indiqué la délégation dans une mise au point relayée par la MAP.

La délégation a signalé «la position timide» de HWR au sujet de la question du Sahara, quoiqu'elle admette la nature de ce conflit régional soumis au Conseil de sécurité depuis des décennies, indique le communiqué. Revenant sur «l'insistance de HRW à ressasser une thèse désuète et son incapacité à évoquer l'Initiative marocaine d'autonomie qui, jouissant d'une reconnaissance internationale, a été constamment qualifiée de sérieuse et crédible», la Délégation a estimé que ladite ONG, de par son «alignement avéré sur la thèse du parrain du séparatisme, aura renié les prérequis de l'impartialité censés conduire le travail d'une organisation des droits de l'Homme».

L'instance dirigée par Ahmed Chaouki Benayoub ajoute que l'ONG «fait peu de cas de l'appel onusien à l'implication des parties dans la recherche d'une solution politique, réaliste, négociée et acceptée par toutes les parties, comme l'a constamment souligné le Conseil de sécurité». «HRW s'est donc distancée des principes de l'impartialité nécessaire qu'elle implique vis-à-vis d'un conflit régional de cette ampleur, dès lors qu'elle ne peut prétendre à l'objectivité en ne citant, ne serait-ce que timidement, l'accueil réservé dans ladite résolution du Conseil de sécurité aux initiatives prises par le Maroc, le rôle joué par les deux Commissions du Conseil national des droits de l'Homme à Lâayoune et Dakhla, ou encore l'interaction du Royaume avec les procédures spéciales du Conseil des droits de l'Homme de l'ONU, et la coopération avec la Commission des droits de l'Homme de l'ONU», dénonce-t-elle encore.

Ce n'est pas la première fois que le Maroc critique le rapport de HRW. L'année dernière, la délégation a estimé que l'ONG fait «fi, avec préméditation, des prérequis méthodologiques et des normes en vigueur dans le travail des organisations non gouvernementales, notamment l'impartialité et l'objectivité». En 2019, la DIDH avait estimé que le rapport de l'ONG «verse dans l'approximation et les conclusions générales».

<https://www.yabiladi.com/articles/details/123518/accusee-d-implication-dans-campagne-politique.html>

Maroc : #MeToo sur les bancs de l'université

JeuneAfrique 8 janvier 2022 à 17:44 Par [Nina Kozłowski](#) –

Cela faisait des années que des étudiantes marocaines dénonçaient, en vain, des faits de harcèlement sexuel de la part de certains professeurs. Aujourd'hui, la donne a changé : les témoignages se multiplient et le ministère de l'Enseignement supérieur s'est emparé du sujet.

« Pour valider ma dernière année de master, je devais faire un stage de six mois. Malgré mes bonnes notes, mes dizaines de candidatures spontanées, je n'avais toujours rien décroché faute de réseau, et il ne me restait plus qu'un mois pour le faire.

J'en ai parlé à un professeur que je respectais beaucoup, très sympathique, assez apprécié des étudiants en général. On avait convenu d'un rendez-vous à l'université, et le jour J alors que je l'attendais dehors, il est passé en voiture et m'a dit que c'était plus pratique d'aller dans un café pour discuter tranquillement.

Une alerte rouge s'est allumée dans mon cerveau, mais je suis montée avec lui quand même, il n'avait jamais eu de comportements équivoques. Après quelques banalités, il a commencé à me faire des compliments, des avances, et il m'a bien fait comprendre qu'il attendait certaines choses de moi avant de me recommander à qui que ce soit. J'étais sidérée.

Je ne sais même plus comment je suis sortie de cette voiture. Je n'ai jamais osé en parler. J'ai fini par trouver un stage médiocre, et j'ai tourné la page. De toute façon, qui allait croire une simple étudiante face à un professeur reconnu ? », témoigne sous un nom d'emprunt Sara, les mains encore tremblantes plusieurs années après les faits.

Au Maroc, depuis plusieurs semaines, [la honte et la peur semblent enfin avoir changé de camp](#), et les témoignages d'étudiantes dénonçant des faits de harcèlement sexuel de la part de certains professeurs au sein des universités et des établissements supérieurs se multiplient.

Un véritable « Me Too Université », selon les médias nationaux, né au lendemain de l'ouverture d'un procès inédit, le 7 décembre dernier, celui de cinq professeurs de l'Université Hassan Ier de Settat – à 60 kilomètres de Casablanca –, jugés par le tribunal de première instance pour « violence sur une femme par une personne ayant autorité sur elle, attentat à la pudeur avec violence, discrimination basée sur le genre, abus de pouvoir, falsification de documents, harcèlement sexuel et incitation à la débauche ».

« Sexe contre bonnes notes »

Ce scandale baptisé « sexe contre bonnes notes » au royaume est connu depuis au moins 2016 à Settat. « À l'époque, j'étudiais à la Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales, et j'étais engagé dans un syndicat étudiant, raconte Yassine Hasnaoui, membre de l'antenne Maan à Settat. Plusieurs camarades sont venues me raconter ce qu'elles subissaient, parfois preuves à l'appui. Au départ, ce n'était que des cas isolés, puis c'est devenu un véritable phénomène.

L'ENSEIGNANT ASSURE À L'ÉTUDIANTE ÊTRE INTERVENU AFIN QU'ELLE OBTIENNE UNE BONNE NOTE, EN CONTREPARTIE DE QUOI IL EXIGE UN RAPPORT SEXUEL

Si les filles avaient le malheur de dire non, elles recevaient des mauvaises notes ou étaient accusées d'être des tricheuses, même chose pour ceux qui les soutenaient. J'ai alerté l'administration, le ministre de l'Enseignement supérieur de l'époque, mais je n'ai eu aucun retour. J'ai quitté l'université et j'ai travaillé dans le journalisme, où j'ai évoqué ce phénomène et dénoncé les professeurs incriminés aujourd'hui », se souvient-il.

« Quand j'ai intégré un master à l'Université de Casablanca, les professeurs que j'avais dénoncés ont déposé plainte contre moi pour diffamation. J'ai été condamné à plusieurs amendes, mais mon avocat a fait appel, et la Brigade nationale de la police judiciaire (BNPJ) a ouvert une enquête », explique Yassine Hasnaoui.

Parallèlement, en septembre 2021, plusieurs conversations à caractère sexuel sur Whatsapp entre l'un des professeurs actuellement poursuivis et une étudiante commencent à circuler au sein de la Faculté des sciences juridiques de Settat.

LA BNPJ A ÉGALEMENT MIS LA MAIN SUR DES VIDÉOS TOURNÉES PAR UNE ÉTUDIANTE À L'AIDE D'UNE CAMÉRA CACHÉE

Dans l'un des échanges, l'enseignant en question assure à l'étudiante être intervenu en sa faveur auprès d'un collègue afin qu'elle obtienne une bonne note, en contrepartie de quoi il exige un rapport sexuel. À l'époque, le ministre de l'Enseignement supérieur, Abdellatif Miraoui, avait ouvert une enquête interne et suspendu ledit professeur.

Dans la foulée, la BNPJ a également mis la main sur des vidéos tournées par une étudiante à l'aide d'une caméra cachée dans un appartement où l'un des accusés lui aurait imposé des relations sexuelles forcées. « Au total, onze jeunes femmes ont été auditionnées par la BNPJ, mais aucune n'a porté plainte. C'est le procureur du roi qui a décidé de poursuivre les professeurs », souligne Yassine Hasnaoui.

Effet domino, le scandale en a révélé d'autres. Des pratiques « érigées en système et qui ternissent la réputation des universités et interrogent sur la véritable valeur des diplômes délivrés », selon une enseignante de Rabat. Ainsi, le 28 décembre, c'est au tour d'un professeur de l'École nationale de commerce et de gestion (ENCG) d'Oujda d'être mis en cause par plusieurs étudiantes pour harcèlement et chantage sexuels. Dans un échange sur l'application Messenger, l'enseignant écrit à une étudiante : « Tu veux une validation, tu viens me faire une séance de fellation. »

Le même jour, Najwa Koukouss, une parlementaire PAM, adresse une question orale au ministre de l'Enseignement supérieur, où elle dénonce le harcèlement sexuel à l'université et appelle à ouvrir un débat « de manière urgente ». L'élue s'inquiète également de la sécurité des plaignantes, de leur suivi psychologique et de leur accompagnement dans la suite de leur cursus. Dès le lendemain, Abdellatif Miraoui dépêche une commission d'inspection.

Les sanctions tombent le 31 décembre : le professeur incriminé est suspendu, le directeur de l'établissement, la directrice adjointe et le secrétaire général sont quant à eux démis de leurs fonctions. Le procureur du roi auprès de la Cour d'appel d'Oujda ordonne l'ouverture d'une enquête.

UN PROFESSEUR DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE TECHNOLOGIE (EST) FERAIT L'OBJET D'UNE CENTAINE DE PLAINTES POUR « HARCÈLEMENT » ET « MENACES »

Plus tôt, le 23 décembre, douze étudiants – la victime et les témoins – ont déposé plainte contre un professeur de l'École supérieure roi Fahd de traduction de Tanger (ESRFT) pour « harcèlement sexuel ». Le

mis en cause aurait fait visionner une vidéo porno à son élève en lui disant « je veux que tu me fasses ces positions ». Cette dernière a eu le courage de le filmer pour mieux le dénoncer. Et enfin, début janvier, c'est au tour de l'Université Hassan II de Casablanca d'être éclaboussée par un scandale.

Un professeur de l'École supérieure de technologie (EST) ferait ainsi l'objet d'une centaine de plaintes pour « harcèlement » et « menaces » déposées par des étudiantes et des membres du corps professoral auprès du directeur de l'établissement et de l'ancienne présidente d'université, Aawatif Hayar, actuellement ministre de l'Insertion sociale et de la Famille.

Ce 4 janvier, le ministre Miraoui aurait à nouveau dépêché une commission d'inspection afin d'écouter les plaignantes et le professeur mis en cause. Jusqu'où ce MeToo Université peut-il aller ? « Nous n'en sommes qu'au début, il y aura de nouveaux scandales et de nouvelles affaires devant la justice », affirme Lamya Benmalek, jeune activiste et féministe, très engagée dans ce dossier.

Le changement, c'est maintenant ?...

Aujourd'hui, « les outils numériques nous donnent une force de frappe immense et permettent une mobilisation importante. Désormais, on donne de la visibilité aux témoignages, alors qu'auparavant ils étaient invisibles, on ne les montrait pas, souligne Lamya Benmalek. On espère que cela va déboucher sur un changement, au minimum une évolution des mentalités. Beaucoup de parents ne sont pas à l'aise avec ces histoires de harcèlement. Quand un ministre en parle, qu'il crée des commissions, il donne une légitimité aux plaignantes, il rend le sujet sérieux, ça change la donne. »

La Belgique retire le permis de séjour de l'imam Mohamed Toujani pour «risque sérieux pour la sécurité nationale»

Par Valentin Becker

L'imam principal de la plus grande mosquée de Bruxelles, située à Molenbeek, le Marocain Mohamed Toujani, s'est vu retiré son permis de séjour en octobre dernier par le secrétaire d'État à l'asile et à la migration Sammy Mahdi. Selon ce dernier, Toujani présenterait un «risque sérieux pour la sécurité nationale» et sera interdit de territoire belge pendant 10 ans, a révélé ce jeudi VRT. L'avocat du concerné dit vouloir faire appel de la décision, mais selon les journalistes, le délai d'appel aurait déjà expiré.

«Que ce soit un signal», a déclaré Sammy Mahdi, qui appuie sa décision sur des informations des services de renseignement. «Il y a eu beaucoup trop de prédicateurs de la haine dans le passé qui ont reçu l'espace nécessaire pour diffuser et défendre leurs idéaux», a-t-il déclaré à la VRT, avant d'ajouter que «Toujani était probablement l'un des plus influents d'entre eux». «Ceux qui sèment la haine, divisent notre société et menacent notre sécurité, ne sont pas les bienvenus dans notre pays», conclut le secrétaire.

En Belgique depuis 1982, l'imam ne parlait ni le français ni le néerlandais selon la presse belge, mais sa femme et ses enfants se trouvent toujours dans le pays. Il avait été au centre d'une polémique en 2019,

après qu'une vidéo vieille de dix ans ne surgisse, dans laquelle il appelait à brûler les «sionistes oppresseurs». «Un débordement émotionnel en pleine guerre de Gaza», s'était excusé Toujani après. Parfois accusé d'appartenir à la mouvance des Frères musulmans, il était suspecté par les renseignements belges de s'adonner à «l'espionnage» pour le Maroc, notamment dû à sa présidence de la Ligue des imams marocains de Belgique. Ces accusations d'espionnage au service du Maroc pesaient déjà sur l'Exécutif des musulmans de Belgique (EMB), «une erreur malintentionnée», assurait Noureddine Smaili, vice-président de l'instance. En 2019, l'EMB avait recardé Toujani et condamné ses propos sulfureux.

...Suite : <https://www.vabiladi.com/articles/details/123165/belgique-retire-permis-sejour-l-imam.html>

Le Maroc, combien de divisions... de drones?

TELQUEL (CASABLANCA) 30 DÉCEMBRE

Le Maroc s'est doté d'une flotte de drones pour venir renforcer les capacités militaires des Forces armées royales. Dans un contexte de tensions régionales avec le voisin algérien et alors que la question du Sahara occidentale demeure irrésolue, ces acquisitions confèrent au royaume chérifien une assise technologique certaine.

Le Maroc devient-il une puissance montante en termes de drones ? Avec les dernières acquisitions par le royaume de ces appareils sans pilote, capables de mener des missions de surveillance ou d'embarquer des charges explosives, la flotte de drones des Forces armées royales (FAR) s'étoffe au gré des livraisons en provenance des États-Unis, d'Israël, de Turquie et même de Chine, et du projet de création d'une industrie à vocation exportatrice.

L'exemple du Haut-Karabakh

L'appétence des forces armées marocaines pour les drones n'est pas nouvelle. Leur première utilisation par les FAR remonte à 1986, lorsque l'armée de l'air a expérimenté le SkyEye R4E-50, un drone de surveillance produit par la firme britannico-américaine BAE Systems.

“Le Maroc est le premier pays de la région à avoir introduit un drone militaire dans son arsenal dans la seconde moitié des années 1980, rappelle Abdelhamid Harifi, chercheur sur les questions de défense. Depuis l'expérience de la guerre du Sahara (1975-1991), l'intérêt accordé par le Maroc aux drones n'a cessé de prendre de l'ampleur, car cet outil très efficace permet d'épargner des vies humaines et de limiter les pertes de matériels militaires”, complète-t-il. Entre-temps, le Maroc a acquis secrètement, ou discrètement, d'autres aéronefs sans passager ni pilote.

Mais c'est le théâtre d'opérations d'une guerre moderne de quarante-quatre jours, situé à plus de 6000 kilomètres du royaume, qui va peser dans le choix de la modernisation de la flotte de drones des FAR. *“Au-delà de l'expérience au Sahara, avec les analyses faites lors de la guerre dans le Haut-Karabakh, le Maroc a mis l'accent sur des drones plus performants pour les missions de surveillance, la désignation de*

cibles pour l'artillerie, l'introduction de drones pour des missions de guerre électronique ou encore des drones à vocation d'attaque”, résume Abdelhamid Harifi.

Lors de la guerre dans le Haut-Karabakh entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie, en septembre 2020, les drones Harop israéliens et Bayraktar turcs auraient été un avantage décisif pour les forces azéries, notamment en causant des dommages importants en Arménie, malgré leurs équipements aériens et antidrones essentiellement russes. Au-delà de son aspect tragique, ce conflit, devenu un cas d'école pour les armées du monde, a aussi replacé le drone dans les conflits modernes.

“Une arme de rupture”

Pour Nizar Derdabi, analyste en stratégie internationale, défense et sécurité, l'intérêt du Maroc pour les drones réside non seulement dans les capacités ISR (intelligence, surveillance et reconnaissance), mais aussi d'attaques contre des cibles terrestres et maritimes, ou pour réduire les systèmes de défense anti-aériens ennemis. Si leur coût relativement accessible en comparaison d'avions de chasse a aussi pesé dans la balance, l'avantage de la formation au pilotage de drones et du renouvellement des équipes a fini de convaincre.

Ce choix procède aussi de la stratégie militaire. *“Les FAR ont intégré le fait que le drone est l'arme de rupture par excellence dans les conflits futurs. Ainsi, dans la même démarche anticipative qui avait permis au Maroc de se doter de satellites de surveillance en toute confidentialité, le commandement des FAR a investi sur des armes et technologies militaires avancées telles que les drones bien avant les autres forces armées de la région. Ce qui leur procure un avantage tactique et stratégique déterminant”*, souligne Nizar Derdabi, dans un entretien accordé à *TelQuel*.

La rupture des relations diplomatiques entre le Maroc et l'Algérie et le contexte acrimonieux qu'elle a entraîné font peser des risques d'un conflit entre les deux voisins maghrébins qui inquiètent autant la presse que les opinions publiques. Au plus fort des tensions qui vont crescendo, la presse espagnole rapportait, photos à l'appui, le déploiement de missiles algériens à la frontière avec le Maroc.

Selon Abdelhamid Harifi, la présence de drones d'attaque serait suffisamment dissuasive face à ce déploiement belliciste. *“Aux frontières du Maroc, nous avons un pays très bien équipé avec des missiles S-300, S-350E et, bientôt, des S-400 en provenance de Russie, mais aussi en systèmes de défense antiaérienne avec des Pantsir-S1/SM, Buk-M2 et Tor-M2”*, liste l'expert dans le domaine militaire.

“Cela peut présenter une menace contre notre aviation dans l'hypothèse de la création d'une zone d'interdiction. Pour contrer une attaque algérienne, le Maroc doit s'équiper de moyens adéquats pour faire face à cette défense et se doter de moyens pour empêcher d'activer leur système de dissuasion ou les brouiller dans le cas où ces systèmes seraient activés”, ajoute-t-il.

Une puissance régionale montante

De l'intérêt grandissant pour les drones à son positionnement géostratégique, il n'y a qu'un pas pour que le Maroc s'affirme comme une puissance montante de drones dans la sous-région ou au niveau continental.

Lorsque *Te/Que/* l'interpelle sur la question, Abdelhamid Harifi se garde bien de le franchir, articulant sa réponse sur le fait que le drone n'est pas le seul élément du "hard power" marocain.

"La stratégie du Maroc n'est pas de s'affirmer en tant que puissance de drones, mais de s'affirmer en tant que puissance, au vrai sens du terme, pour être l'interlocuteur privilégié des puissances mondiales et un pôle de stabilité et de paix dans cette région. Avec son titre de premier investisseur en Afrique de l'Ouest, le Maroc aspire à devenir une puissance économique et politique continentale", relève-t-il.

Pour le chercheur, dans ce projet, le royaume se doit d'avoir les moyens adéquats pour protéger aussi bien son territoire que ses intérêts en Afrique contre toute menace venant du ciel ou d'ailleurs. Et de conclure : *"Le Maroc doit aussi pouvoir rassurer les investisseurs extérieurs que leurs implantations sur ce sol marocain sont suffisamment protégées. Il en va de la crédibilité du Maroc pour soutenir ce projet de puissance en devenir."*

Ibrahima Bayo Jr.